

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: LPM 90
- UFI: CX00-Q0U8-700S-E034

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
- Emploi de la substance / de la préparation lingettes nettoyantes pour les mains et les surfaces

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

IPG INDUSTRIE

Parc d'Activités de Mané Craping

Impasse Jean Haroche

56690 Landévant

FRANCE

Tel +33(0)2 97 24 55 00

Fax +33(0)2 97 24 55 01

Email : contact@ipgindustrie.fr

- Service chargé des renseignements: Service protection de l'environnement
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel 01.45.42.59.59

Société / Organisme : ORFILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Conseils de prudence

Conserver hors de portée des enfants.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

- Indications complémentaires:

EUH208 Contient limonene. Peut produire une réaction allergique.

- Règlement (CE) n o 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques

Ne pas utiliser chez les enfants âgés de moins de 3 ans.

Éviter le contact avec les yeux.

Conserver hors de portée des enfants.

Peut provoquer une réaction allergique.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2021

Révision: 29.09.2021

Nom du produit: LPM 90

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:**

INCI : Aqua, MethoxyMethylButanol, Citrus Aurantium Dulcis Peel Oil, Undeceth-7, Laureth-4, PEG-15 Cocomonium Chloride, Lauramine oxide, Phenoxyethanol, Iodopropynyl butylcarbamate, Limonene, Linalool, Citral

- **Composants dangereux:**

CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6	Citral Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,0001%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4	Linalol Skin Sens. 1B, H317	0,001%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8 Reg.nr.: 01-2119493353-35-0000	limonene Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,95%
CAS: 122-99-6 EINECS: 204-589-7 Reg.nr.: 01-2119488943-21	2-phénoxyéthanol Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	0,49%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Après inhalation:** En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

- **Après contact avec la peau:**

Produit à usage cosmétique sans rinçage.

En cas d'irritation persistante, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant 15 minutes, en écartant bien les paupières.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

- **Après ingestion:** Le conditionnement en lingettes imprégnées limite quantitativement le risque.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

eau pulvérisée;

mousse;

poudre d'extinction;

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2021

Révision: 29.09.2021

Nom du produit: LPM 90

(suite de la page 2)

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Pas nécessaire.
- Matériau des gants Non concerné.
- Temps de pénétration du matériau des gants Non concerné.
- Protection des yeux: Le conditionnement en lingettes limite le risque d'exposition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales Les indications suivantes portent sur la solution imprégnant les lingettes.
- Aspect:
- Forme: Liquide
- Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH à 20 °C: 7 +/- 0,5
- Changement d'état
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2021

Révision: 29.09.2021

Nom du produit: LPM 90

(suite de la page 3)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C	
• Point d'éclair	Non applicable.
• Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
• Pression de vapeur:	Non déterminé.
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.
• Solubilité dans/ miscibilité avec l'eau:	Soluble
• Coefficient de partage: n-	Non déterminé.
• Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 10.2 Stabilité chimique
- Mélange stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
 - 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 10.6 Produits de décomposition dangereux:
La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 8028-48-6 limonene

Oral LD50 >5000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2021

Révision: 29.09.2021

Nom du produit: LPM 90

(suite de la page 4)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| • 14.1 Numéro ONU | |
| • ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| • 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | néant |
| • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| • ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| • 14.4 Groupe d'emballage | |
| • ADR, IMDG, IATA | néant |
| • 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| • Marine Pollutant: | Non |
| • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2021

Révision: 29.09.2021

Nom du produit: LPM 90

(suite de la page 5)

- | | |
|---|--|
| • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| • DOUANIER 34011900 0000A | Indications complémentaires de transport: CODE |
| • | "Règlement type" de l'ONU: néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Conforme à la directive 1223/2009/CE sur les cosmétiques.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Préparation non considérée comme dangereuse.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique: Service protection de l'environnement
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- * Données modifiées par rapport à la version précédente